Accusé de réception en préfecture
064-216404830-20260918-2026-09-02-DE
Date de télétransmission : 23/09/2026
Date de réception préfecture : 23/09/2026

Annexe 1

COMMUNE DE SAINT-JEAN-DE-LUZ

NOTE DE PRÉSENTATION

DEMANDE DE CLASSEMENT EN STATION DE TOURISME

SAINT·JEAN·DE·LUZ
Donibane Lohizune

Accusé de réception en préfecture
064-216404830-20260918-2026-09-02-DE
Date de télétransmission : 23/09/2026
Date de réception préfecture : 23/09/2026

Sommaire

- Présentation générale
- 1. Accès et circulation dans la commune touristique
- 2. Accès à internet
- 3. Hébergements touristiques
- 4. Accueil, information et promotion touristiques
- 5. Services de proximité – à compléter
- 6. Activités et équipements sur le territoire de la commune
- 7. Urbanisme et actions en matière d'environnement
- 8. Hygiène, équipements sanitaires et gestion des déchets
- 9. Sécurité

Le présent document reprend le modèle national de dossier de classement en station de tourisme

Accusé de réception en préfecture
064-216404830-20260918-2026-09-02-DE
Date de télétransmission : 23/09/2026
Date de réception préfecture : 23/09/2026

Présentation générale

Saint-Jean-de-Luz a été classée station balnéaire et climatique en 1912. Depuis la fin du 19ème siècle, la vocation touristique de Saint-Jean-de-Luz s'est affirmée d'année en année.

Situation géographique et environnement

Située au débouché de la vallée de la Nivelle et au fond d'une rade ouverte en amphithéâtre entre deux promontoires, la commune de Saint Jean de Luz occupe une place privilégiée, au sud de la côte basque, à proximité de la frontière espagnole. Le territoire communal s'étend largement le long de l'océan sur 7,5 kilomètres de côte au pied de la Rhune montagne emblématique du Pays Basque.

Saint Jean de Luz bénéficie d'un cadre naturel de qualité dont le joyau est sa baie, vaste plan d'eau de 240 hectares qu'elle partage avec Ciboure, mais aussi ses plages (Grande Plage, Erromardie, Lafiténia, Mayarco et Cenitz).



La colline de Sainte Barbe, site classé de 2,5 hectares, domine la baie et se prolonge en front de mer. Un parcours piétonnier ainsi qu'un sentier et un jardin botanique sont aménagés le long des falaises. Au cœur de la ville, le Parc Ducontenia, espace boisé de plus de 3 hectares, abrite un théâtre de la nature pouvant accueillir 3 000 personnes.

Outre ces espaces naturels, la ville possède un héritage urbain de qualité, préservé grâce à la mise en œuvre d'une politique de conservation du patrimoine. Le centre, à l'architecture typiquement basque,

Accusé de réception en préfecture
064-216404830-20260918-2026-09-02-DE
Date de télétransmission : 23/09/2026
Date de réception préfecture : 23/09/2026

date en grande partie du 17ème siècle et s'articule autour de la place Louis XIV et du port. L'église Saint Jean-Baptiste et de beaux monuments d'architecture civile, témoins du riche passé de la ville, contribuent à sa renommée.

1. Accès et circulation dans la commune touristique

1.1. Une signalisation routière, cyclable et piétonne organisée

La commune de Saint-Jean-de-Luz dispose d'un dispositif de signalisation et de jalonnement permettant d'orienter les visiteurs vers l'Office de Tourisme Pays Basque ainsi que vers les principaux lieux et équipements touristiques du territoire.

Cette signalisation concerne notamment les principaux points d'arrivée et de circulation de la commune, tels que la gare, la gare routière, les Halles, le centre historique, la Grande Plage et le port. Elle permet également d'identifier les itinéraires piétons et de faciliter les déplacements entre les différents pôles touristiques et équipements du centre-ville.

Le plan de jalonnement fait notamment apparaître plusieurs cheminements piétons ainsi que différents dispositifs de signalétique au niveau de la rue Saint-Jacques, de la rue Loquin, de la rue Gambetta, du boulevard Thiers, des Halles, du carrefour de la gare et du parvis de la gare routière. Il matérialise ainsi les principaux itinéraires permettant aux visiteurs de rejoindre les différents secteurs touristiques de la commune.

Le dispositif contribue ainsi à assurer une meilleure lisibilité du territoire pour les visiteurs, en facilitant leur orientation depuis les principaux points d'arrivée et en favorisant les déplacements à pied au sein du centre-ville et vers les principaux sites touristiques.

CF « annexe 1 jalonnement voirie et de signalétique piétonne, cyclable et routière de la commune »

Les transports collectifs TXIK TXAK

Le réseau TXIK TXAK constitue l'un des principaux modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle permettant de circuler sur le territoire de Saint-Jean-de-Luz et de rejoindre les principaux pôles touristiques. Le réseau propose notamment des lignes de bus desservant la commune et sa halte routière, avec une offre adaptée aux déplacements des visiteurs, notamment en période estivale avec un cadencement renforcé.

Les visiteurs peuvent consulter les horaires, les itinéraires, les plans du réseau et préparer leurs déplacements directement sur le site du Syndicat des mobilités Pays Basque – Adour : **https://www.txiktxak.fr/**.

L'Office de Tourisme Pays Basque contribue également à l'information des visiteurs sur les solutions de mobilité disponibles. Le guide destiné aux hébergeurs présente notamment les lignes de bus, les vélos, le transport à la demande et les parkings-relais comme autant de solutions permettant de découvrir le territoire sans utiliser son véhicule personnel.

Accusé de réception en préfecture
064-216404830-20260918-2026-09-02-DE
Date de télétransmission : 23/09/2026
Date de réception préfecture : 23/09/2026

Site du Syndicat des mobilités Pays Basque – plans TXIK TXAK : https://www.txiktxak.fr/preparez-votre-trajet/plans-a-telecharger-reseau/

Horaires d'été 2026 – TXIK TXAK : https://www.txiktxak.fr/preparez-votre-trajet/fiches-horaires-ete-a-telecharger/

Cf « annexe 2 : plan été à Saint-Jean-de-Luz »

Gare ferroviaire et halte routière

La gare de Saint-Jean-de-Luz – Ciboure, située avenue de Verdun, en centre-ville, constitue un point d'accès important au territoire pour les visiteurs arrivant par voie ferroviaire. Elle permet notamment une correspondance avec le réseau de transports en commun desservant la commune et bénéficie d'une desserte TGV en centre-ville. Le renforcement de son accessibilité, notamment pour les personnes à mobilité réduite (PMR), constitue ainsi un enjeu important pour faciliter les déplacements et améliorer l'accueil des usagers.

Cf « annexe 3 : plan réseaux Nouvelle-Aquitaine »

La gare est également équipée d'infrastructures permettant de favoriser l'intermodalité, notamment en matière de déplacement à vélo puisqu'elle dispose d'un parking vélo sécurisé. Les informations relatives aux horaires, aux services disponibles en gare et aux possibilités de correspondance sont accessibles aux voyageurs sur le site de SNCF Voyageurs / TER Nouvelle-Aquitaine.

Site internet : https://www.ter.sncf.com/nouvelle-aquitaine

La halte routière de Saint-Jean-de-Luz constitue également un point d'arrivée et de départ important pour les visiteurs. Elle est desservie par le réseau TXIK TXAK et permet ainsi de rejoindre différents secteurs de la commune et du territoire depuis le réseau de transports collectifs mais aussi la desserte intérieure.

Ligne 3 : Bayonne → Saint-Jean-de-Luz Halte routière → Hendaye

Ligne 45 : Saint-Jean-de-Luz Halte routière → Sare

Ligne 47 : Saint-Jean-de-Luz Halte routière → Ainhoa

Ligne 49 : Saint-Jean-de-Luz Halte routière → Cambo les bains

Ligne 51 : Saint-Jean-de-Luz Halte routière → Biarritz

https://2025.txiktxak.fr/fr/voyager-demain/evolutions-des-lignes

Information donnée aux visiteurs

L'information relative aux différentes solutions de mobilité est intégrée à l'information touristique proposée aux visiteurs.

Accusé de réception en préfecture
064-216404830-20260918-2026-09-02-DE
Date de télétransmission : 23/09/2026
Date de réception préfecture : 23/09/2026

Le Bureau d'Accueil Touristique de Saint-Jean-de-Luz, relevant de l'Office de Tourisme Pays Basque, assure l'accueil et le renseignement des visiteurs tout au long de l'année. Il propose notamment la vente de titres de transport et renseigne les visiteurs sur les possibilités de déplacement sur le territoire.

Cette information est complétée par les outils de communication et de sensibilisation développés autour du réseau TXIK TXAK. Le guide destiné aux hébergeurs invite notamment les professionnels à faire connaître les solutions de mobilité disponibles auprès de leurs visiteurs, à afficher les horaires des lignes desservant leur secteur et à recommander l'application TXIK TXAK, qui permet de consulter les horaires en temps réel, de géolocaliser les arrêts et de planifier les trajets.

La commune contribue ainsi, avec les acteurs touristiques et de la mobilité du territoire, à informer les visiteurs sur les alternatives à l'utilisation de la voiture individuelle et à faciliter leurs déplacements pendant leur séjour.

Site internet du réseau TXIK TXAK : https://www.txiktxak.fr/

Les mobilités à vélo

La commune de Saint-Jean-de-Luz dispose d'une offre diversifiée en matière de déplacements à vélo, destinée à la fois aux habitants et aux visiteurs. Le développement des mobilités cyclables constitue un axe important de la politique communale en faveur des mobilités alternatives à la voiture individuelle et participe à l'amélioration de l'accessibilité du territoire pour les déplacements du quotidien comme pour les déplacements touristiques.

Saint-Jean-de-Luz est notamment traversée par la Vélodyssée – EuroVelo 1, itinéraire cyclable européen reliant la Bretagne à la côte basque. Sur le territoire communal, cet itinéraire longe notamment le littoral et permet de relier les secteurs d'Acotz, d'Erromardie, le centre-ville et le port, avant de rejoindre Ciboure. Il constitue ainsi un itinéraire structurant pour les déplacements cyclables et un support important pour la découverte touristique de la commune à vélo. La Vélodyssée permet notamment aux cyclotouristes d'accéder à plusieurs sites emblématiques du territoire et contribue à la valorisation du patrimoine, du littoral et des commerces locaux.

Cette offre est complétée par différents aménagements et services destinés à faciliter la pratique du vélo. La commune développe progressivement son maillage cyclable, notamment à travers la réalisation de nouvelles liaisons et la connexion des différents quartiers aux principaux itinéraires. La piste cyclable reliant le port à Chantaco permet notamment de desservir plusieurs équipements et quartiers de la commune et se connecte à d'autres itinéraires cyclables en direction d'Ascain et du littoral.

Cf « annexe 4 Plan pistes cyclables »

La commune dispose également du dispositif Métrominuto, qui représente les déplacements en temps de trajet plutôt qu'en kilomètres. Ce dispositif identifie 26 points repères sur le territoire et permet de visualiser les temps nécessaires pour rejoindre différents points d'intérêt à pied ou à vélo. Il vise ainsi à encourager les déplacements de proximité et à promouvoir des modes de déplacement plus vertueux.

Cf « annexe 5 metrominuto »

Accusé de réception en préfecture
064-216404830-20260918-2026-09-02-DE
Date de télétransmission : 23/09/2026
Date de réception préfecture : 23/09/2026

L'offre comprend également un service de vélos à assistance électrique Pony en libre-service, déployé sur l'espace public en partenariat avec le Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour. Accessible depuis l'application Pony, ce service permet aux usagers de localiser et de déverrouiller les vélos disponibles, puis de régler leur trajet directement depuis l'application. Il constitue une solution complémentaire au réseau de transports collectifs TXIK TXAK et facilite notamment les déplacements de proximité des visiteurs au sein de la commune.

Cf « annexe 6 délibération 26 AMI »

Le Bureau d'Accueil Touristique de Saint-Jean-de-Luz est labellisé « Accueil Vélo » **(cf « annexe 7 Engagement accueil vélo »)**, marque nationale garantissant un accueil et des services adaptés aux touristes à vélo. Cette labellisation contribue à renforcer l'attractivité de Saint-Jean-de-Luz en tant que destination cyclable et à accompagner les visiteurs dans la découverte du territoire à vélo.



La commune dispose par ailleurs d'infrastructures dédiées au stationnement et aux services cyclistes. Le domaine et le parking du port accueillent des espaces Cyclopark fermé proposant des places de stationnement pour vélos, atelier d'autoréparation équipé d'outil et une station de gonflage. Ces équipements constitue un service complémentaire à destination des usagers se déplaçant à vélo et participe au développement des mobilités douces sur le territoire.

Site de la Ville de Saint-Jean-de-Luz : https://www.saintjeandeluz.fr/fr/vie-quotidienne/mobilite-et-stationnement/saint-jean-de-luz-a-velo/

Site TXIK TXAK – rubrique « Le vélo » : https://www.txiktxak.fr/vos-moyens-de-transport-a-la-carte/le-velo/

Accusé de réception en préfecture
064-216404830-20260918-2026-09-02-DE
Date de télétransmission : 23/09/2026
Date de réception préfecture : 23/09/2026

Velo Pony : https://www.saintjeandeluz.fr/fr/pony-des-velos-electriques-en-libre-service-dans-la-ville/

Lavélodysée : https://www.lavelodyssee.com/itineraire

Metrominuto : https://www.saintjeandeluz.fr/fr/zoom-sur-metrominuto-et-geovelo/

INDIGO – Parking du port de Saint-Jean-de-Luz : https://www.group-indigo.com/reference/parking-du-port-de-saint-jean-de-luz/

2. Accès à internet

La commune de Saint-Jean-de-Luz dispose de plusieurs points d'accès gratuit et permanent à un réseau Wi-Fi public, permettant aux visiteurs d'accéder aux informations nécessaires à leur séjour et à leurs déplacements.

Le Bureau d'Accueil Touristique de Saint-Jean-de-Luz bénéficie du dispositif « Wifi-En-Pays-Basque », mis en place dans les bureaux d'accueil de l'Office de Tourisme Pays Basque. Ce réseau constitue un hotspot public territorial accessible gratuitement aux usagers **(cf Annexe 8 Affichette « Wifi-En-Pays-Basque »).**

À proximité du Bureau d'Accueil Touristique, l'accès au réseau demeure possible même lorsque le bureau est fermé. La portée annoncée est d'environ 20 mètres autour du point d'accès, permettant ainsi une connexion depuis un smartphone, une tablette ou un ordinateur, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Un second hotspot Wi-Fi est également implanté au niveau de la Grande Plage de Saint-Jean-de-Luz. La commune dispose ainsi de deux espaces publics distincts proposant un accès gratuit et permanent à internet, conformément au critère prévu par le dossier national de classement en station de tourisme.

Le dispositif repose sur une solution Click & Surf, fournie par la société 2ISR. La facture du fournisseur constitue le justificatif de la mise en œuvre du dispositif Wi-Fi sur les sites concernés **(cf « Annexe 9 Facture 2ISR 2025-2026 relative au dispositif Wi-Fi »).**

Par ailleurs, la démarche de développement durable portée par l'Office de Tourisme Pays Basque comprend un volet spécifiquement consacré à la sobriété numérique. L'Office de Tourisme s'engage notamment à veiller à la sobriété énergétique de son dispositif digital et à sensibiliser aux impacts du numérique ainsi qu'aux bonnes pratiques en la matière. Cette démarche complète la mise à disposition du Wi-Fi public en intégrant une dimension de sensibilisation à un usage plus responsable du numérique.

3. Hébergements touristiques dans la commune

Saint-Jean-de-Luz dispose d'une offre d'hébergement touristique diversifiée, composée notamment d'hôtels, de campings et d'autres catégories d'hébergements touristiques marchands. **(Cf « annexe 10 Détail de l'offre d'hébergement touristique de Saint-Jean-de-Luz »).**

Accusé de réception en préfecture
064-216404830-20260918-2026-09-02-DE
Date de télétransmission : 23/09/2026
Date de réception préfecture : 23/09/2026

L'offre recensée pour l'année 2026 est présentée dans la grille de calcul des hébergements jointe au dossier. Celle-ci permet d'identifier les différents établissements et leur capacité d'accueil, ainsi que leur situation au regard du classement des hébergements touristiques.

La commune dispose d'une offre hôtelière ainsi que de plusieurs autres catégories d'hébergements, répondant à l'exigence de diversité prévue par le classement en station de tourisme.

La grille 2026 permet également de vérifier la part des hébergements touristiques marchands classés et de justifier le respect du seuil de 70 % prévu par la réglementation **(Cf « annexe 11 Grille de calcul des hébergements touristiques »).**

4. Accueil, information et promotion touristiques

Le Bureau d'Accueil Touristique de Saint-Jean-de-Luz, situé en centre-ville à proximité des Halles, assure l'accueil et l'information des visiteurs tout au long de l'année. Les conseillers en séjour renseignent les visiteurs sur Saint-Jean-de-Luz et le Pays Basque et proposent notamment des visites guidées, des billetteries, des titres de transport et des entrées de sites et musées.

L'Office de Tourisme communautaire Pays Basque est classé en catégorie I par arrêté préfectoral du 1er juin 2023, pour une durée de cinq ans à compter de cette date. Le Bureau d'Accueil Touristique de Saint-Jean-de-Luz relève de cet Office de Tourisme intercommunal de catégorie I. **(cf « annexe 12 arrêté préfectoral portant classement de l'Office de Tourisme Pays Basque en catégorie »).**

Le Bureau d'Accueil Touristique bénéficie également du droit d'usage de la marque Tourisme & Handicap pour les quatre handicaps (auditif, mental, moteur et visuel).

L'accueil des visiteurs est assuré en quatre langues : français, anglais, basque et espagnol, permettant de répondre aux besoins d'une clientèle française et internationale. Le Bureau d'Accueil Touristique est ouvert toute l'année, avec des horaires adaptés aux différentes périodes de fréquentation touristique. En période estivale, du 6 juillet au 30 août, il est ouvert du lundi au samedi de 9h30 à 13h00 et de 14h00 à 18h30, ainsi que le dimanche de 10h00 à 13h00. Du 31 août au 27 septembre, les horaires sont de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 18h00 du lundi au samedi, et de 10h00 à 13h00 le dimanche. Du 28 septembre au 31 décembre, l'accueil est assuré du lundi au samedi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30.

Site office de Tourisme Pays-basque : https://www.saint-jean-de-luz.com/sit/bureau-daccueil-de-saint-jean-de-luz-office-de-tourisme-pays-basque/

5. Services de proximité

Saint-Jean-de-Luz dispose d'une offre diversifiée de commerces et de services répondant aux besoins des habitants comme des visiteurs. La commune compte notamment 136 restaurants, dont un restaurant

Accusé de réception en préfecture
064-216404830-20260918-2026-09-02-DE
Date de télétransmission : 23/09/2026
Date de réception préfecture : 23/09/2026

distingué d'une étoile Michelin, 160 commerces de bouche, 20 établissements de banque et d'assurance et 534 commerces de consommation courante.

Plusieurs commerces de la commune sont par ailleurs membres du Collège Culinaire de France ou distingués du titre de Maître Restaurateur. Une quinzaine d'établissements sont référencés dans le Gault & Millau et 9 dans le Guide Michelin.

Durant la période estivale, la commune accueille trois marchés hebdomadaires, organisés les mardis, vendredis et samedis, avec notamment la présence de producteurs locaux alimentaires, ainsi que deux marchés d'artisanat local, les mercredis en nocturne et les dimanches en journée.

Cf. « Annexe 13 commerces à Saint-Jean-de-Luz »

La ville compte 8 pharmacies.

Cf « annexe 14 liste des pharmacies »

Offre de santé

La commune dispose par ailleurs d'une offre de soins permettant de répondre aux besoins de santé de la population et des visiteurs.

La Polyclinique Côte Basque Sud, située 7 rue Léonce Goyetche à Saint-Jean-de-Luz, constitue un établissement de santé de proximité proposant une offre de soins pluridisciplinaire. Le site accueille notamment les activités d'urgences et de médecine générale hospitalière du Centre Hospitalier de la Côte Basque.

La commune bénéficie également de l'intervention de SOS Médecins Côte Basque Sud, permettant l'accès à une offre de consultations médicales de proximité.

Site internet – Polyclinique Côte Basque Sud : https://polyclinique-cotebasquesud.fr/



Accusé de réception en préfecture
064-216404830-20260918-2026-09-02-DE
Date de télétransmission : 23/09/2026
Date de réception préfecture : 23/09/2026

SOS médecin : https://cotebasque.rdvasos.fr/SOS67/Rdv/getviewchoixtyperdv

6. Activités et équipements sur le territoire de la commune touristique

6.a. Tourisme & Handicap

Le Bureau d'Accueil Touristique de Saint-Jean-de-Luz bénéficie de la marque Tourisme & Handicap pour les quatre familles de handicap : auditif, mental, moteur et visuel.

Cf « annexe 15 Notification TetH_2023_BAT SAINT JEAN DE LUZ »

Plusieurs autres établissements situés sur la commune bénéficient également de cette labellisation, notamment la piscine municipale, la médiathèque, ainsi que quatre hébergements touristiques : l'Hôtel Maria Christina, l'Hôtel La Réserve, l'Hôtel de Paris et le Camping Merko Lacarra.

https://www.en-pays-basque.fr/votre-sejour/handi-tourisme/tourisme-et-handicap-a-saint-jean-de-luz-offres-et-services/

https://www.en-pays-basque.fr/votre-sejour/handi-tourisme/loisirs-activites-sites-labellises-tourisme-et-handicap/?ter_comu_communeunique%5B%5D=4

La commune dispose également d'une Handiplage, permettant de favoriser l'accès des personnes en situation de handicap au littoral et aux activités de baignade. Ce dispositif complète les différents équipements et services accessibles présents sur le territoire.

https://www.saintjeandeluz.fr/fr/la-grande-plage-pour-tous-avec-handiplage/

La présence de plusieurs établissements labellisés sur le territoire communal permet ainsi de répondre au critère relatif à l'accessibilité de l'offre touristique aux personnes en situation de handicap.



Accusé de réception en préfecture
064-216404830-20260918-2026-09-02-DE
Date de télétransmission : 23/09/2026
Date de réception préfecture : 23/09/2026

6.b. Offre de restauration engagée dans une démarche locale

La démarche TOKIKOA, portée par l'Office de Tourisme Pays Basque, valorise les restaurateurs proposant des produits du Pays Basque dans une démarche encadrée par un cahier des charges et un comité de suivi. En 2025, cinq restaurants de Saint-Jean-de-Luz étaient labellisés TOKIKOA : Le Komptoir des amis, Alma, Xaya, Brasserie Le Bar Basque et Café Belardi.

Cf « annexe 16 TOKIKOA livret »

6.c. Visites d'entreprises / établissements / exploitations

La chocolaterie maison Adam, propose des visites de l'établissement de la maison mère.

https://www.guide-du-paysbasque.com/fr/tourisme/decouvrir/artisans-visites-et-ateliers-/saint-jean-de-luz-75/maison-adam-6894.html

6.d. Événement majeur annuel ou biennal

La commune de Saint-Jean-de-Luz organise, avec le soutien de ses partenaires, Octobre Gourmand, un événement annuel consacré à la gastronomie et aux savoir-faire culinaires du territoire.

Organisé au mois d'octobre, cet événement permet de prolonger l'animation touristique au-delà de la période estivale et de mettre à l'honneur les produits, producteurs, restaurateurs et savoir-faire gastronomiques locaux. Il propose aux habitants comme aux visiteurs un programme d'animations, de rencontres et de rendez-vous autour de la gastronomie, contribuant ainsi à la valorisation du patrimoine culinaire local.

Cf « annexe 17 programmation octobre gourmand 2025 »

Dans le cadre d'Octobre Gourmand, le Championnat de Pintxos d'Iparralde constitue un temps fort de la programmation. Organisé à Saint-Jean-de-Luz, il réunit des chefs de la région autour d'une compétition professionnelle visant à désigner le meilleur pintxo d'Iparralde. Le lauréat représente ensuite le Pays Basque français lors de la finale du championnat de pintxos d'Euskal Herria.

Site de la ville : https://www.saintjeandeluz.fr/fr/evenements/octobre-gourmand-championnat-de-pintxos-diparralde/

6.f. Équipements, espaces, sites ou itinéraires de pratiques sportives

Saint-Jean-de-Luz dispose d'une offre importante et diversifiée d'équipements, espaces et sites dédiés aux pratiques sportives.

Le recensement des équipements sportifs de la Ville fait apparaître plus de 20 équipements, espaces et sites de pratique sportive répartis sur le territoire communal. Cette offre couvre notamment des pratiques sportives en intérieur et en extérieur, ainsi que des activités terrestres, nautiques et de pleine nature. **(Cf « annexe 18 recensement des équipements sportifs »).**

Accusé de réception en préfecture
064-216404830-20260918-2026-09-02-DE
Date de télétransmission : 23/09/2026
Date de réception préfecture : 23/09/2026

Le recensement communal comprend notamment des équipements sportifs, des terrains et complexes sportifs, des frontons, des équipements dédiés aux sports de raquette, des espaces de pratique libre, un parcours santé, une piscine ainsi que des espaces sportifs aménagés sur le littoral.

Ces équipements permettent la pratique d'un large éventail de disciplines et participent à l'attractivité sportive de la commune, tant pour les habitants que pour les visiteurs.

L'ensemble des équipements sportifs de la commune est recensé sur le site internet de la Ville de Saint-Jean-de-Luz, dans la rubrique « À voir, à faire » → « Les équipements sportifs », qui permet notamment aux usagers et aux visiteurs d'identifier les différents équipements présents sur le territoire.

Site internet de la Ville : https://www.saintjeandeluz.fr/fr/a-voir-a-faire/sports/les-equipements-sportifs/

6.g. Équipement culturel

La commune de Saint-Jean-de-Luz dispose de plusieurs équipements culturels ouverts au public, permettant une programmation diversifiée tout au long de l'année. Parmi ceux-ci figurent notamment la médiathèque, la Micro-Folie et le Centre culturel Peyuco Duhart.

- La **médiathèque de Saint-Jean-de-Luz**, située place Foch, constitue un équipement culturel majeur de la commune. Elle propose notamment un accès à des collections et ressources documentaires, des services numériques ainsi que des rendez-vous et animations culturelles destinés à différents publics.



- La **Micro-Folie de Saint-Jean-de-Luz**, installée au rez-de-chaussée de la Villa Ducontenia, constitue un musée numérique permettant au public d'accéder à des milliers d'œuvres issues des collections de nombreux établissements culturels. Le dispositif propose également des visites thématiques, des expériences de réalité virtuelle et des ateliers de médiation.

Accusé de réception en préfecture
064-216404830-20260918-2026-09-02-DE
Date de télétransmission : 23/09/2026
Date de réception préfecture : 23/09/2026



- Le **Centre culturel Peyuco Duhart** constitue également un équipement culturel important de la commune. Il accueille une programmation culturelle variée et propose tout au long de l'année des spectacles, représentations, conférences, rencontres et autres manifestations culturelles accessibles aux habitants comme aux visiteurs.



La présence de ces différents équipements contribue à la diversité de l'offre culturelle de Saint-Jean-de-Luz et permet de proposer des activités culturelles au public pendant la période touristique mais également tout au long de l'année.

Ville de Saint-Jean-de-Luz – Médiathèque :
https://www.saintjeandeluz.fr/fr/a-voir-a-faire/culture/mediatheque/

Ville de Saint-Jean-de-Luz – Micro-Folie :
https://www.saintjeandeluz.fr/fr/a-voir-a-faire/culture/musee-numerique-micro-folie/

Accusé de réception en préfecture
064-216404830-20260918-2026-09-02-DE
Date de télétransmission : 23/09/2026
Date de réception préfecture : 23/09/2026

Ville de Saint-Jean-de-Luz – Centre culturel Peyuco Duhart :
https://www.saintjeandeluz.fr/fr/a-voir-a-faire/culture/

Programmation : https://tanka.saintjeandeluz.fr/agenda/

6.h. Site ou monument naturel, historique classé ou inscrit

Saint-Jean-de-Luz dispose de plusieurs monuments et sites présentant un intérêt historique, naturel classé ou inscrit et accessibles aux visiteurs.

- **L'église Saint-Jean-Baptiste**, située au cœur du centre historique, constitue un édifice majeur du patrimoine luzien. L'église accueille les visiteurs et propose également des temps d'accueil et de visites permettant de découvrir son histoire et son patrimoine.

 Les informations relatives à l'accueil des visiteurs, aux modalités de visite ainsi que des informations pratiques sont disponibles sur le site de la paroisse et de l'office de tourisme : https://www.paroissespo.com/saint-jean-de-luz-accueil-et-visites-de-leglise/

 https://www.tourisme64.com/activites/saint-jean-de-luz/PCUAQU064FS0000S-eglise-saint-jean-baptiste/

- **La Maison Louis XIV**, située place Louis XIV, est une demeure historique emblématique de Saint-Jean-de-Luz, notamment liée au séjour de Louis XIV à l'occasion de son mariage avec l'Infante Marie-Thérèse d'Autriche en 1660. Elle constitue aujourd'hui un site patrimonial ouvert à la visite. Les informations pratiques et conditions de visite sont disponibles sur le site de l'Office de Tourisme Pays Basque.

 https://www.saint-jean-de-luz.com/visite/maison-louis-xiv/

Accusé de réception en préfecture
064-216404830-20260918-2026-09-02-DE
Date de télétransmission : 23/09/2026
Date de réception préfecture : 23/09/2026



- **La Croix d'Archilua**, située sur le littoral, constitue un élément du patrimoine historique et paysager de la commune et s'inscrit dans les itinéraires de découverte du patrimoine et du littoral.

 https://www.tourisme64.com/activites/saint-jean-de-luz/PNAAQU064FS0003L-croix-archiloa/



- **La chapelle et le monument funéraire Van Bree**, situés sur les hauteurs de Sainte-Barbe, constituent un élément remarquable du patrimoine architectural et historique de Saint-Jean-de-Luz. Construite par l'architecte André Pavlovsky à la demande de l'industriel belge Firmin Van Bree, la chapelle abrite notamment des vitraux réalisés par l'atelier du maître-verrier Francis Chigot. Une crypte, conçue comme le monument funéraire de Firmin Van Bree, complète l'ensemble. Le monument funéraire Van Bree est inscrit au titre des monuments historiques depuis 2025.

Accusé de réception en préfecture
064-216404830-20260918-2026-09-02-DE
Date de télétransmission : 23/09/2026
Date de réception préfecture : 23/09/2026



Ministère de la culture : https://pop.culture.gouv.fr/notice/merimee/PA64000119

- **Le Jardin botanique littoral**, situé avenue Gaëtan de Bernoville, constitue à la fois un site naturel et un espace de découverte du patrimoine paysager et botanique de la commune. Il est ouvert au public pour des visites libres et propose également des visites guidées, des animations et des activités pédagogiques.

 https://www.saintjeandeluz.fr/fr/a-voir-a-faire/jardin-botanique/

 https://www.saint-jean-de-luz.com/visite/jardin-botanique-littoral-de-saint-jean-de-luz/



Ces différents sites contribuent à la valorisation du patrimoine historique, architectural, paysager et naturel de Saint-Jean-de-Luz et constituent des points d'intérêt accessibles aux visiteurs.

6.i. Circuit pédestre ou cyclable de visite culturelle ou de découverte

Saint-Jean-de-Luz dispose de différentes propositions permettant aux visiteurs de découvrir la commune et son patrimoine à travers des parcours et visites accompagnés ou en autonomie.

Accusé de réception en préfecture
064-216404830-20260918-2026-09-02-DE
Date de télétransmission : 23/09/2026
Date de réception préfecture : 23/09/2026

- **Les visites du Pays d'Art et d'Histoire**

En 2016, le label « Pays d'Art et d'Histoire » a été attribué à la baie de Saint-Jean-de-Luz / Ciboure. Depuis cette labellisation, le Syndicat de la baie œuvre à la valorisation des richesses patrimoniales du territoire à travers un programme de visites et d'animations consacré à la découverte du patrimoine local.

- **Les propositions de l'Office de Tourisme pour découvrir Saint-Jean-de-Luz**

L'Office de Tourisme Pays Basque propose plusieurs activités permettant de découvrir Saint-Jean-de-Luz et son patrimoine.

La visite « Cœur de ville », accompagnée par un guide-conférencier de l'Office de Tourisme, permet de découvrir l'histoire et le patrimoine du centre historique de Saint-Jean-de-Luz.



Une chasse au trésor accompagnée par un guide est également proposée aux enfants de 7 à 11 ans durant les vacances scolaires. Elle se déroule les mercredis et vendredis à 10h, et à 10h15 en juillet et août. D'une durée d'1h30, elle est proposée au tarif de 6 €, dans la limite de 8 participants. La réservation est obligatoire auprès du Bureau d'Accueil Touristique ou en ligne.

L'agenda 2026 des visites guidées et/ou commentées proposées à Saint-Jean-de-Luz est consultable sur le site de l'Office de Tourisme :

Agenda des visites guidées et/ou commentées – Saint-Jean-de-Luz :
https://www.en-pays-basque.fr/patrimoine-et-traditions/les-visites-guidees/agenda-des-visites-guidees-ou-commentees/?dr_du=05%2F02%2F2026&dr_au=31%2F12%2F2026&ter_comu_communeunique%5B%5D=4

L'Office de Tourisme propose également une visite ludique de Saint-Jean-de-Luz, destinée aux enfants de 6 à 12 ans. Cette activité gratuite permet de découvrir la commune à l'aide d'un smartphone et d'un QR code.

Accusé de réception en préfecture
064-216404830-20260918-2026-09-02-DE
Date de télétransmission : 23/09/2026
Date de réception préfecture : 23/09/2026

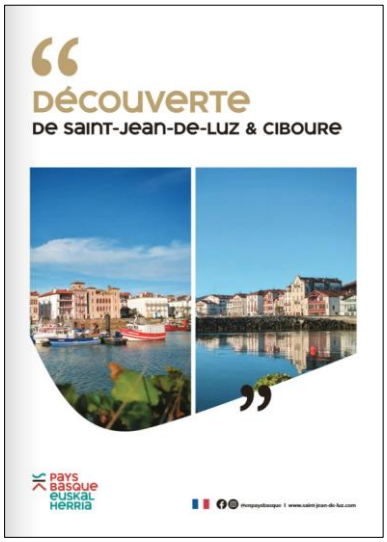
Visite ludique de Saint-Jean-de-Luz :
https://www.saint-jean-de-luz.com/visites-et-patrimoine/visite-ludique-de-saint-jean-de-luz/

Le quiz familial « Découvrir Saint-Jean-de-Luz » permet également aux familles de découvrir librement la ville. Ses sept étapes proposent une découverte ludique et pédagogique du patrimoine communal.

Enfin, le Guide de découverte de Saint-Jean-de-Luz & Ciboure propose un itinéraire consacré à l'histoire de Saint-Jean-de-Luz. Disponible gratuitement à l'Office de Tourisme, il peut également être consulté et téléchargé en ligne :

Guide de découverte de Saint-Jean-de-Luz & Ciboure :

Un itinéraire pour découvrir l'Histoire de Saint-Jean-de-Luz. Gratuit.
Brochure à récupérer à l'Office de Tourisme ou à consulter/télécharger sur le site internet :
https://www.calameo.com/read/0000174204637a2d6e15b



Autres possibilités de découverte

D'autres offres permettent également de découvrir Saint-Jean-de-Luz et ses différents quartiers et sites touristiques, notamment le Luz Tuk Tuk et le Petit Train de Saint-Jean-de-Luz.

- **Luz Tuk Tuk :**
 https://www.en-pays-basque.fr/visite/luztuktuk/

Accusé de réception en préfecture
064-216404830-20260918-2026-09-02-DE
Date de télétransmission : 23/09/2026
Date de réception préfecture : 23/09/2026



- **Petit Train de Saint-Jean-de-Luz :**
 https://www.en-pays-basque.fr/activite/le-petit-train-de-saint-jean-de-luz/



L'ensemble des offres de visites proposées à Saint-Jean-de-Luz est également accessible depuis le site de l'Office de Tourisme Pays Basque :

Toutes les visites à Saint-Jean-de-Luz :
https://www.en-pays-basque.fr/territoires-et-destinations/cote-basque/saint-jean-de-luz/les-visites-a-saint-jean-de-luz/

Ces différentes propositions permettent ainsi de découvrir le patrimoine historique et culturel de Saint-Jean-de-Luz sous différentes formes, à travers des visites guidées, des parcours en autonomie et des activités adaptées aux familles et aux différents publics.

Accusé de réception en préfecture
064-216404830-20260918-2026-09-02-DE
Date de télétransmission : 23/09/2026
Date de réception préfecture : 23/09/2026

6.j. Surveillance des plages et information des usagers

La commune compte cinq plages : Grande Plage, Erromardie, Mayarco, Lafitenia et Senix. En 2026, la surveillance des cinq plages est organisée pendant la saison estivale, avec une surveillance de la Grande Plage débutant dès le mois de mai et une extension aux quatre plages du nord en juillet et août.

La surveillance est assurée par des sauveteurs civils recrutés et formés par la commune, auxquels s'ajoute une présence de CRS en juillet et août. Le dispositif comprend également des mesures d'accessibilité, notamment sur le site handiplage.

https://www.saintjeandeluz.fr/fr/la-surveillance-de-la-baignade-est-lancee-pour-lete-sur-les-5-plages/

Cf « annexe 19 arrêté 2026-A-0848 sur la surveillance et sécurité des plages 2026 »

Cf « annexe 20 arrêté 2026-A-1552 sur la prolongation de la surveillance des plages 2026 »

L'information relative à la qualité des eaux de baignade est organisée en lien avec la Communauté d'Agglomération Pays Basque. La Ville et la Communauté Pays Basque assurent un suivi quotidien, 7 jours sur 7, durant la saison estivale. L'ARS assure pour sa part le suivi réglementaire à une fréquence hebdomadaire ou bimensuelle.

https://www.saintjeandeluz.fr/fr/tourisme/plages/qualite-des-eaux-de-baignade/

L'application Kalilo permet au public de connaître en temps réel la couleur du drapeau, la qualité de l'eau, la météo, la houle, les marées et les éventuelles fermetures. Les données sont actualisées tout au long de la journée et l'application est disponible en français, basque, anglais et espagnol.



Accusé de réception en préfecture
064-216404830-20260918-2026-09-02-DE
Date de télétransmission : 23/09/2026
Date de réception préfecture : 23/09/2026

https://www.saintjeandeluz.fr/fr/lappli-kalilo-informations-utiles-sur-les-plages/

7. Urbanisme et actions en matière d'environnement

7.1. Document d'urbanisme applicable

Saint-Jean-de-Luz dispose d'un Plan Local d'Urbanisme. La révision générale du PLU a été approuvée le 22 février 2020 par le Conseil communautaire. Le PLU a depuis fait l'objet d'une modification par délibération du Conseil communautaire du 6 décembre 2025.

PLU de Saint-Jean-de-Luz – Ville : https://www.saintjeandeluz.fr/fr/vie-quotidienne/urbanisme/plan-local-durbanisme-plu/

7.2. Document spécifique de stratégie de tourisme durable

La Ville de Saint-Jean-de-Luz inscrit son action touristique dans une démarche de transition écologique et de tourisme durable. Le Plan d'actions 2025-2030 identifie, parmi les actions consacrées à la lutte contre le changement climatique, un objectif spécifique visant à « contribuer à un tourisme durable ».

Cette orientation prévoit notamment la déclinaison de la stratégie touristique du Pays Basque, pleinement engagée dans la transition écologique et respectueuse des ressources et des habitants. Elle prévoit également la création d'un livret regroupant les bons gestes pour un tourisme responsable à Saint-Jean-de-Luz, la valorisation de la Charte des manifestations écoresponsables, le développement de la fréquentation en avant et arrière-saison, ainsi que la prise en compte des impacts des événements sur la biodiversité et les milieux.

https://www.saintjeandeluz.fr/fr/vie-quotidienne/ville-durable/la-demarche-ville-durable/

7.3. Espaces verts et zones naturelles accueillant les visiteurs

Le Jardin botanique littoral constitue un équipement municipal particulièrement pertinent pour ce critère. Il surplombe l'océan et propose une découverte des paysages de la Côte basque, des collections végétales et de différents milieux naturels littoraux. Des visites guidées, ateliers, expositions, sorties nature et échanges de plantes y sont organisés.

Le jardin est géré selon des techniques naturelles et respectueuses de l'environnement. Le site présente notamment la pinède littorale, la chênaie atlantique, les dunes, les milieux humides, les landes maritimes et les falaises.

Accusé de réception en préfecture
064-216404830-20260918-2026-09-02-DE
Date de télétransmission : 23/09/2026
Date de réception préfecture : 23/09/2026



Jardin botanique littoral – présentation : https://www.saintjeandeluz.fr/fr/a-voir-a-faire/jardin-botanique/jardin/presentation/

Le parc Ducontenia constitue également un espace ouvert au public et un lieu d'animation culturelle. La Villa et le parc accueillent notamment chaque année le Printemps de Ducontenia, exposition-concours de peinture, sculpture et photographie. En 2026, l'événement s'est déroulé du 17 avril au 17 mai et était accessible librement au public.



Printemps de Ducontenia 2026 : https://www.saintjeandeluz.fr/fr/exposition-le-printemps-de-ducontenia-un-mois-pour-decouvrir-regarderet-voter/

Le parc accueille également des festivals de musique durant la période estivale.

Cf « annexe 21 arrêté 2026-A-1359 »

Cf « annexe 22 arrêté 2026-A-1497 »

La commune dispose également de trois sites classés « Espaces naturels sensibles » : les Barthes de la Nivelle, où un belvédère a été aménagé pour le public, la pinède d'Erromardie et la falaise d'Arxiloa. Ces espaces naturels sont accessibles au public et participent à la préservation et à la découverte du patrimoine naturel communal.

Accusé de réception en préfecture
064-216404830-20260918-2026-09-02-DE
Date de télétransmission : 23/09/2026
Date de réception préfecture : 23/09/2026



Depuis 2023, la Ville a également mis en place une démarche d'éco-pâturage sur les sites de Karsinenea et d'Alturan. Cette pratique participe à l'entretien des espaces naturels et à la mise en œuvre de modes de gestion plus respectueux de l'environnement**.**



Site : [De l'éco-pâturage à Karsinenea et Alturan - Saint-Jean-de-Luz]

7.4. Sensibilisation des agents de la commune, des acteurs économiques du tourisme et des touristes à l'environnement et au changement climatique

La sensibilisation à l'environnement et au changement climatique constitue un axe intégré aux actions de l'Office de Tourisme Pays Basque auprès des visiteurs et des acteurs économiques du tourisme.

Les engagements de l'Office de Tourisme en matière de développement durable sont notamment affichés dans les espaces d'accueil, accompagnés de consignes relatives au tri des déchets. L'Office de Tourisme mène ainsi une démarche de sensibilisation directement auprès des visiteurs accueillis dans ses bureaux.

Accusé de réception en préfecture
064-216404830-20260918-2026-09-02-DE
Date de télétransmission : 23/09/2026
Date de réception préfecture : 23/09/2026

Une rubrique spécifiquement consacrée au tourisme durable est également proposée sur le site internet de l'Office de Tourisme Pays Basque. Elle permet de présenter les démarches et solutions permettant aux visiteurs de réduire l'impact environnemental de leur séjour.

Tourisme durable – Office de Tourisme Pays Basque :
https://www.en-pays-basque.fr/votre-sejour/tourisme-durable/

L'Office de Tourisme encourage également les séjours « sans voiture » à Saint-Jean-de-Luz et dans ses environs, en mettant à disposition des fiches permettant de découvrir le territoire en utilisant notamment les transports en commun.

Idées de séjours en bus :
https://www.en-pays-basque.fr/votre-sejour/idees-sejour-en-bus/

La sensibilisation concerne également les professionnels du tourisme. Le Guide hébergeurs TXIK TXAK est diffusé auprès des hébergeurs du territoire afin de les accompagner dans la promotion des mobilités durables auprès de leurs clients. Il présente notamment les différentes solutions permettant aux visiteurs de se déplacer autrement qu'en voiture individuelle.

L'Office de Tourisme intègre également des exigences environnementales dans ses relations avec certains partenaires. Les chambres d'hôtes partenaires doivent notamment être labellisées « Chambre d'hôtes Référence », dont le référentiel comprend un critère relatif au respect de l'environnement.

Enfin, l'Office de Tourisme propose des ateliers thématiques à destination de ses partenaires socioprofessionnels, dans le cadre de son programme d'accompagnement. Le programme 2025 comprend notamment des ateliers consacrés aux thématiques suivantes :

- la mise en place d'offres et de produits touristiques « 4 saisons » ;
- le tri et la réduction des déchets ;
- la transition écologique des établissements hôteliers ;
- les bonnes pratiques à adopter en montagne ;
- la gestion active de la qualité des eaux de baignade.

Ces différentes actions permettent de sensibiliser simultanément les visiteurs, les professionnels du tourisme et les partenaires de l'Office de Tourisme aux enjeux environnementaux, à la réduction des déchets, aux mobilités durables, à la préservation des milieux naturels et à l'adaptation des pratiques touristiques aux enjeux climatiques.

La commune mène également une démarche d'adaptation aux effets du changement climatique sur son littoral. Dans le cadre de la stratégie locale de gestion des risques littoraux, Saint-Jean-de-Luz participe à une démarche visant à limiter les effets de l'érosion, à assurer la sécurité des biens et des personnes et à préserver l'attractivité du territoire. Cette stratégie constitue un outil d'aide à la décision à moyen et

Accusé de réception en préfecture
064-216404830-20260918-2026-09-02-DE
Date de télétransmission : 23/09/2026
Date de réception préfecture : 23/09/2026

long terme et intègre notamment le suivi de l'évolution du trait de côte ainsi que le développement de la culture du risque.

Cette démarche s'accompagne d'actions d'information, de communication et de concertation autour de l'évolution du littoral et des solutions d'adaptation. Le Projet Partenarial d'Aménagement consacré à la recomposition spatiale du littoral nord prévoit notamment de partager le projet de recomposition, de renaturer le bord de mer, de préserver les milieux naturels patrimoniaux, d'adapter l'offre touristique et de réorganiser les mobilités.

https://www.saintjeandeluz.fr/fr/vie-quotidienne/ville-durable/la-demarche-ville-durable/

La commune met également en œuvre le « zéro phyto », conformément à la réglementation en vigueur. Afin d'accompagner cette démarche et d'en expliquer les principes au public, un parcours pédagogique a été mis en place pour sensibiliser les visiteurs aux pratiques de gestion des espaces verts et à leurs bénéfices pour l'environnement.



Cf annexes :

- **annexe 23 Engagements-developpement-durable_OTPB_2025**
- **annexe 24 Affiche_En vacances aussi je trie**
- **annexe 25 Guide Hebergeurs Txik Txak_2025**
- **annexe 26 Ateliers Pro_Guide du partenaire OTPB 2025 et 2026_p.11**
- **annexe 27 CH Reference - Critere environnemental**

Accusé de réception en préfecture
064-216404830-20260918-2026-09-02-DE
Date de télétransmission : 23/09/2026
Date de réception préfecture : 23/09/2026

7.5. Démarche active en faveur du développement durable

La ville intègre également des critères environnementaux et de valorisation des circuits courts dans ses procédures d'appel d'offre.

Cf « annexe 28 exemple de cahier des charges »

La commune accompagne également l'évolution des mobilités touristiques vers des solutions moins émettrices. Depuis 2025, le petit train touristique de Saint-Jean-de-Luz est équipé d'une motorisation électrique. Cette évolution permet de maintenir une offre de découverte du patrimoine et du centre-ville tout en intégrant une solution de mobilité touristique plus respectueuse de l'environnement. Le renouvellement du matériel roulant a également permis d'améliorer le confort des usagers et l'accessibilité du véhicule.

Cf « annexe 29 petit train électrique »

https://www.saint-jean-de-luz.com/activite/le-petit-train-de-saint-jean-de-luz

La commune dispose également d'infrastructures permettant de favoriser le développement des mobilités électriques. Des bornes de recharge pour véhicules électriques accessibles au public sont notamment implantées au parking des Pyrénées et au parking du gymnase Urdazuri. Leur localisation est présentée dans le plan de situation joint au dossier. Ce dispositif contribue à accompagner la transition vers des mobilités moins dépendantes des énergies fossiles et à proposer une solution adaptée aux visiteurs et usagers se déplaçant en véhicule électrique. 10 nouveaux IRVE sont également en cours de déploiement.

Cf « annexe 30 2026 plan bornes recharge électrique »

8. Hygiène, équipements sanitaires et gestion des déchets

8.1. Qualité des eaux potable et eaux de baignades

- **Eaux potables**
 L'eau destinée à la consommation humaine fait l'objet d'un contrôle sanitaire réglementaire assuré par l'Agence régionale de santé de Nouvelle-Aquitaine. Le dernier contrôle réalisé le 11 août 2026 à Saint-Jean-de-Luz conclut à une eau conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

 Cf « annexe 31 avis ARS – contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine »

- **Eaux de baignades**
 La qualité des eaux de baignade fait l'objet d'un suivi réglementaire assuré par l'Agence régionale de Santé de Nouvelle-Aquitaine, complété par un suivi de gestion quotidienne assuré par la Communauté d'Agglomération Pays Basque. Pour la saison balnéaire 2026, les contrôles

Accusé de réception en préfecture
064-216404830-20260918-2026-09-02-DE
Date de télétransmission : 23/09/2026
Date de réception préfecture : 23/09/2026

réalisés le 17 août 2026 sur les différents sites de baignade de la commune concluent à une eau de bonne qualité pour les plages de Senix, Mayarco, Lafitenia, Erromardie et Grande Plage.

Cf « annexe 32 ARS eaux de baignades »

Les informations destinées au public sont relayées par la signalétique, les drapeaux, les arrêtés d'ouverture ou de fermeture et l'application Kalilo. L'information est actualisée au fil de la journée et 7 jours/7 entre mi-mai et fin septembre pour toutes les zones de baignade et toute l'année pour les plages d'Anglet et de Biarritz. L'information est disponible en 4 langues : français, basque, anglais et espagnol.

8.2 sanitaires publics

La commune de Saint-Jean-de-Luz dispose d'un réseau important de sanitaires publics, principalement répartis dans le centre-ville et sur le secteur littoral.

En période estivale, la commune compte 34 blocs sanitaires, dont 10 automatiques, représentant 57 cuvettes WC, dont 26 accessibles aux personnes à mobilité réduite, ainsi que 40 urinoirs et 38 lavabos. Le réseau dessert notamment les principaux secteurs fréquentés par les visiteurs, tels que les Halles, les plages, les parkings, les équipements publics et le parc Ducontenia.

L'entretien est assuré 2 à 3 fois par jour, 7 jours sur 7 en période estivale, et 1 à 2 fois par jour, 6 jours sur 7 en période hivernale. Le dispositif est adapté selon les saisons afin de tenir compte de la fréquentation et des enjeux de sobriété et de gestion de la ressource en eau.

Cf « annexe 33 note technique sanitaires publics ».

La répartition des sanitaires sur le territoire est présentée dans le plan de situation des sanitaires publics **(Cf « annexe 34 plan de situation des sanitaires publics »)** qui identifie également les installations automatiques, les équipements accessibles aux PMR et ceux concernés par une fermeture hivernale.

8.3. Déchets et sensibilisation des usagers

- La commune mène différentes actions visant à réduire les déchets sur le littoral et à sensibiliser les usagers à la préservation de l'environnement.

La Ville a notamment adhéré à la charte « Une plage sans déchet plastique », qui prévoit des actions en matière de sensibilisation, de prévention ainsi que de ramassage, nettoyage, collecte et tri des déchets.

Cf « annexe 35 délibération charte plage sans déchets ».

La commune mène plusieurs actions en faveur de la réduction et du tri des déchets dans l'espace public, notamment dans le cadre de partenariats avec les éco-organismes **ALCOME et CITEO**.

Dans le cadre de la convention conclue avec ALCOME, la Ville bénéficie d'un soutien financier destiné à contribuer à la réduction des mégots abandonnés dans l'espace public. Ce dispositif a notamment permis

Accusé de réception en préfecture
064-216404830-20260918-2026-09-02-DE
Date de télétransmission : 23/09/2026
Date de réception préfecture : 23/09/2026

l'installation de 46 cendriers, dont les mégots collectés sont valorisés par une association locale. Des cendriers de poche sont également distribués aux usagers sur les plages pendant la période estivale. Une campagne de sensibilisation a par ailleurs été menée durant les étés depuis 2023.

La ville a ainsi remporté le prix de la sensibilisation en 2024.

Cf « annexe 36 Note développement durable – CITEO et ALCOME »

Cf « annexe 37 affiche contre mégots »

Cf « annexe 38 prix Alcome 2024 »

La Ville est également engagée aux côtés de CITEO dans la lutte contre les déchets abandonnés diffus et dans le développement du tri des emballages ménagers dans l'espace public. Ce partenariat permet notamment de financer des actions de prévention et de nettoiement ainsi que le déploiement de nouveaux équipements de tri. 100 corbeilles bi-flux et compactrices doivent ainsi être mises en place d'ici fin 2026, accompagnées d'une campagne de sensibilisation aux bons gestes de tri.

Cf « annexe 39 en vacances aussi je trie »

https://www.saintjeandeluz.fr/fr/collecter-et-valoriser-les-megots-une-demarche-durable-autour-de-la-baie/

La Ville développe également le compostage de proximité afin de favoriser la réduction des déchets organiques et leur valorisation. Cette démarche repose notamment sur la mise en place d'une plateforme de proximité ainsi que de composteurs de quartier, permettant aux habitants de valoriser leurs biodéchets au plus près de leur lieu de vie.

Compostage https://www.saintjeandeluz.fr/fr/vie-quotidienne/ville-durable/le-compostage/

- Des bacs à marée sont installés sur les plages afin de permettre aux promeneurs de collecter les déchets issus des activités humaines déposés par les marées. Les déchets collectés sont ensuite triés. Ce dispositif complète les opérations de nettoyage raisonné des plages mises en œuvre par la commune.

Accusé de réception en préfecture
064-216404830-20260918-2026-09-02-DE
Date de télétransmission : 23/09/2026
Date de réception préfecture : 23/09/2026



Informations sur les bacs à marée : https://www.saintjeandeluz.fr/fr/les-bacs-a-maree-reinstalles-sur-les-plages-2/

- Des panneaux « éco-gestes » sont installés à l'entrée des plages et 40 plaques « Ici commence l'Océan » ont été mises en place au niveau des avaloirs afin de sensibiliser le public à la pollution des eaux par les déchets.



Plaques : https://www.saintjeandeluz.fr/fr/des-plaques-de-sensibilisation-a-la-preservation-de-la-qualite-de-leau/

La commune dispose d'un réseau de points de collecte des déchets comprenant notamment des conteneurs enterrés et semi-enterrés, répartis sur l'ensemble du territoire. Ce dispositif permet de répondre aux besoins de collecte, notamment dans les secteurs les plus fréquentés en période touristique, tout en limitant l'impact visuel des équipements et en favorisant une bonne intégration dans l'espace public. La cartographie du dispositif recense de nombreux points de collecte, notamment au niveau du centre-ville, du littoral, des parkings et des différents quartiers de la commune. Des équipements hors sol et des conteneurs roulants complètent également ce réseau.

Cf « annexe 40 général containers »

Accusé de réception en préfecture
064-216404830-20260918-2026-09-02-DE
Date de télétransmission : 23/09/2026
Date de réception préfecture : 23/09/2026

La commune informe également les usagers de l'interdiction de fumer sur les plages, au moyen d'une signalétique installée aux entrées des plages.

Cf « annexe 41 plage sans tabac »

9. Sécurité

La commune dispose d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) permettant d'organiser la réponse communale en cas de situation de crise. Il définit notamment l'organisation des services municipaux, les rôles des différents intervenants ainsi que les moyens humains et matériels mobilisables selon les risques identifiés.

Le PCS s'inscrit dans une démarche globale de prévention et de gestion des risques, notamment face aux risques naturels auxquels le territoire est exposé, tels que les inondations, les submersions marines et les tempêtes. La Police municipale intervient notamment lors des épisodes d'intempéries et de submersion, en complément des dispositifs de secours et d'alerte. Le dispositif communal permet également de relayer des informations et consignes auprès des professionnels et acteurs du territoire. À titre d'exemple, lors d'une alerte orage, un message a été diffusé aux établissements touristiques et professionnels concernés afin de les inviter à prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité de leurs clients, de leurs campeurs et de leurs installations.

La commune dispose également de dispositifs d'alerte et d'information de la population, notamment par les panneaux lumineux, les outils numériques, les SMS d'alerte, les haut-parleurs et, selon les situations, le porte-à-porte et la sirène des pompiers. Ces différents moyens permettent d'adapter l'information à la nature et à l'urgence de l'événement.

PCS https://www.saintjeandeluz.fr/fr/vie-quotidienne/prevention-des-risques-plan-communal-de-sauvegarde/

En matière de sécurité et de tranquillité publiques, la commune s'appuie également sur une organisation partenariale associant la Police municipale, la Police nationale et les autres acteurs locaux de la prévention. La convention de coordination entre la Police municipale et les forces de sécurité de l'État prévoit notamment des échanges réguliers entre les services, une coordination des interventions et un partage d'informations permettant d'adapter les dispositifs de sécurité aux besoins du territoire. Des actions conjointes sont notamment menées lors des manifestations, événements et périodes de forte fréquentation.

Cf « annexe 42 convention coordination PN-PM »

La vidéoprotection constitue par ailleurs un outil important du dispositif de sécurité communal. Un réseau de caméras est déployé sur le territoire, notamment dans les secteurs les plus fréquentés du centre-ville et du littoral. Le dispositif prévoit son développement progressif afin de renforcer la couverture des secteurs identifiés comme prioritaires. Le compte rendu du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) fait état de 25 caméras en fonctionnement et d'une caméra nomade.

Accusé de réception en préfecture
064-216404830-20260918-2026-09-02-DE
Date de télétransmission : 23/09/2026
Date de réception préfecture : 23/09/2026

Cf « annexe 43 plan cameras »

Un Centre de Supervision Urbain permet également un accès sécurisé aux images et leur visionnage en temps réel lors de manifestations ou événements importants.

L'utilisation de la vidéoprotection contribue à la prévention et à l'élucidation des faits constatés sur le territoire. Le CLSPD relève notamment son utilité pour les vols, les usages frauduleux de cartes bancaires, les dégradations, les accidents de la voie publique ou encore les dépôts sauvages. En 2024, 24 réquisitions ont été adressées à la Police municipale et 7 affaires ont été élucidées grâce aux images de vidéoprotection.

Cf « annexe 44 CR CLSPD »

La commune mène également une politique de prévention et de tranquillité publique. La Charte de la vie nocturne et de la tranquillité publique, signée en 2022 avec les services de l'État et les professionnels volontaires, vise à concilier l'attractivité de la vie nocturne avec la préservation de la tranquillité, de la sécurité et de la santé. Elle porte notamment sur le respect de la réglementation, les horaires et fermetures, les terrasses, les troubles à l'ordre public, les nuisances sonores et troubles de voisinage, ainsi que la prévention de la consommation d'alcool et de stupéfiants. Elle prévoit également la participation des professionnels, des riverains et des acteurs institutionnels à une démarche de dialogue et de résolution des difficultés rencontrées.

Cf « annexe 45 chartre de la vie nocturne »

La commune relaie également les alertes et consignes de sécurité auprès des acteurs concernés du territoire, notamment des professionnels du tourisme et des établissements accueillant du public tels que les campings, afin de leur permettre de prendre les mesures de précaution adaptées.

Cf « annexe 46 mail alerte »

Opération tranquillité vacances

Afin de sécuriser les résidences des personnes pendant leurs périodes d'absence, la Ville et sa police municipale proposent un service de surveillance.

Pour bénéficier de l'Opération tranquillité vacances, les résidents doivent se présenter au poste de police nationale ou municipale avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile. Des patrouilles sont ensuite effectuées régulièrement afin de vérifier les logements en l'absence des occupants.